

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

10^e séance, 16^e année

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Saint-Romuald**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 11 mars 2014, à 17 h 30, au centre administratif, 1860, 1^{re} Rue, Saint-Romuald, **sous la présidence de madame Denise Poulin, présidente.**

Membres du comité exécutif présents :

Madame Denise Poulin, présidente du comité exécutif
Monsieur Pascal Léveillé, vice-président du comité exécutif
Madame Gisèle Beaulieu, commissaire
Madame Pascale Bélanger, commissaire
Monsieur Sylvain Blais, commissaire
Monsieur Léopold Castonguay, président du conseil des commissaires
Monsieur Michel Chabot, commissaire
Monsieur Jérôme Demers, commissaire-parent
Monsieur François-Yves Dubé, commissaire-parent

Membres du conseil des commissaires présents :

Monsieur François Caron, vice-président du conseil des commissaires

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint
Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale
Monsieur Richard Dion, directeur des Services des ressources matérielles

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Recueillement

1.2 Ouverture de la séance ordinaire par présidente

Après un moment de recueillement, la présidente déclare la séance ordinaire du comité exécutif en date du 11 mars 2014 ouverte à 17 h 31.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale confirme qu'il y a quorum.

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

D'AJOUTER le point 2.12 – Amendement de la résolution numéro CE-13-14-045 – Centre national de conduite d'engins de chantier – Achat de gravier naturel de calibre MG-112 – Adjudication de contrat

D'ADOPTER l'ordre du jour **modifié** suivant :

CE-13-14-057

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

1.0 Préliminaires

- 1.1 Recueillement
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire par la présidente
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif du 11 février 2014 et de la séance extraordinaire du 25 février 2014
- 1.6 Correspondance
- 1.7 Mot de la présidente
- 1.8 Interventions du public

2.0 Décisions

- 2.1 École secondaire Pointe-Lévy – Remplacement de la tour d'eau – Adjudication de contrat
- 2.2 École Clair-Soleil – Réfection complète de la toiture – Adjudication de contrat
- 2.3 École Notre-Dame d'Etchemin – Réfection complète de la toiture – Adjudication de contrat
- 2.4 École des Petits-Cheminots- La Passerelle – Réfection partielle de la toiture – Adjudication de contrat
- 2.5 École secondaire Champagnat – Réfection partielle de la maçonnerie – Adjudication de contrat
- 2.6 École Sainte-Thérèse – Remplacement complet des portes et fenêtres – Adjudication de contrat
- 2.7 École St-Joseph – Servitude de vue en faveur du 8, rue Saint-Cyrille à Lévis
- 2.8 École secondaire Pamphile-Le May – Réfection des vestiaires des gymnases – Adjudication de contrat
- 2.9 École de l'Amitié – Réfection des salles de toilettes – Adjudication de contrat
- 2.10 École Étienne-Chartier – Réfection des salles de toilettes – Adjudication de contrat
- 2.11 École Saint-Louis-de-France – Réfection des vestiaires du gymnase – Adjudication de contrat
- 2.12 Amendement de la résolution numéro CE-13-14-045 – Centre national de conduite d'engins de chantier – Achat de gravier naturel de calibre MG-112 – Adjudication de contrat

3.0 Information

Liste des chèques émis – Information

4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des commissaires

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-13-14-058

- 1.5 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif du 11 février 2014 et de la séance extraordinaire du 25 février 2014

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 février 2014 et de la séance extraordinaire du 25 février 2014 ont été transmis à tous les membres du comité exécutif le 6 mars 2014,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chabot et résolu :

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif du 11 février 2014 et de la séance extraordinaire du 25 février 2014.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Correspondance

Aucune correspondance

1.7 Mot de la présidente

Madame Denise Poulin, présidente du comité exécutif, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

1.8 Interventions du public

Aucune intervention

Monsieur Jérôme Demers arrive il est 17 h 39

2.0 DÉCISIONS

2.1 École Pointe-Lévy – Remplacement de la tour d'eau - Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public #140206-27 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour le remplacement de la tour d'eau de l'École Pointe-Lévy;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 27 février 2014 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme SNC-Lavalin inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Blais et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *Les Entreprises Marcel Têtu inc.* de Saint-Agapit, le contrat pour le remplacement de la tour d'eau de l'École Pointe-Lévy, au montant de 234 970 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Richard Dion, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution

ADOPTÉE à l'unanimité

2.2 École Clair-Soleil – Réfection complète de la toiture - Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public #140206-15 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la réfection complète de la toiture de l'École Clair-Soleil;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 25 février 2014 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

CE-13-14-059

SRM

CE-13-14-060

SRM

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Robitaille Larouche Déry Architectes;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pascal Léveillé et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *Sélect Toiture inc.*, le contrat pour la réfection complète de la toiture de l'École Clair-Soleil, au montant de 217 300 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Richard Dion, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-13-14-061

SRM

**2.3 École Notre-Dame d'Etchemin – Réfection complète de la toiture -
Adjudication de contrat**

ATTENDU l'appel d'offres public #140211-16 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la réfection complète de la toiture de l'École Notre-Dame d'Etchemin;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 28 février 2014 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Bilodeau Baril Associés Architectes;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Léopold Castonguay et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *Toitures des 2 rives inc.*, le contrat pour la réfection complète de la toiture de l'École Notre-Dame d'Etchemin, au montant de 83 200 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Richard Dion, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-13-14-062

SRM

**2.4 École des Petits-Cheminots – La Passerelle – Réfection partielle de la
toiture -Adjudication de contrat**

ATTENDU l'appel d'offres public #140211-17 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la réfection partielle de la toiture de l'École des Petits-Cheminots – La Passerelle;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 28 février 2014 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Bilodeau Baril Associés Architectes;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Gisèle Beaulieu et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *Sélect Toiture inc.* de Lévis, le contrat pour la réfection partielle de la toiture de l'École des Petits-Cheminots – La Passerelle, au montant de

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

76 600 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Richard Dion, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-13-14-063

SRM

2.5 École secondaire Champagnat – Réfection partielle de la maçonnerie - Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public #140211-18 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la réfection partielle de la maçonnerie de l'École secondaire Champagnat;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 28 février 2014 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Bilodeau Baril Associés Architectes;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Blais et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *Maçonnerie Dynamique Ltée*, le contrat pour la réfection partielle de la maçonnerie de l'École secondaire Champagnat, au montant de 162 600 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Richard Dion, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-13-14-064

SRM

2.6 École Sainte-Thérèse – Remplacement complet des portes et fenêtres - Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public #140211-19 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour le remplacement complet des portes et fenêtres de l'École Sainte-Thérèse;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 28 février 2014 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Bilodeau Baril Associés Architectes;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *C.J. Picard inc.* de Sainte-Croix, le contrat pour le remplacement complet des portes et fenêtres de l'École Sainte-Thérèse, au montant de 158 510,50 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Richard Dion, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

CE-13-14-065

SRM

2.7 École Saint-Joseph – Servitude de vue en faveur du 8, rue Saint-Cyrille à Lévis

ATTENDU le projet d'acte soumis à l'attention des commissaires par lequel la Commission scolaire des Navigateurs, propriétaire du lot 3 019 905 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, consentirait une servitude de vue à madame Georgette Guay, propriétaire du lot 3 018 807 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, portant le numéro civique 8, rue St-Cyrille, Lévis, Québec;

ATTENDU que ladite servitude n'affecte en rien l'usage de la propriété de la commission scolaire et de l'École Saint-Joseph s'y trouvant;

ATTENDU qu'advenant la démolition de la résidence sise sur le terrain bénéficiant de la servitude, ladite servitude deviendrait nulle;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chabot et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs concède une servitude de vue en faveur du lot 3 018 807 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis selon le projet d'acte de servitude préparé par Me Jean-Sébastien Roy, notaire et dont les membres du comité exécutif ont pu prendre connaissance;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Richard Dion, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-13-14-066

SRM

2.8 École secondaire Pamphile-Le May – Réfection des vestiaires des gymnases - Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public #140213-20 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requerrait des soumissions pour la réfection des vestiaires des gymnases de l'École secondaire Pamphile-Le May;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 6 mars 2014 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu & Associés, architectes;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Léopold Castonguay et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *C.J. Picard inc.*, de Sainte-Croix, le contrat pour la réfection des vestiaires des gymnases de l'École secondaire Pamphile-Le May, au montant de 168 876,38 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Richard Dion, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

CE-13-14-067

SRM

2.9 École de l'Amitié – Réfection des salles de toilettes - Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public #140213-21 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la réfection des salles de toilettes de l'École de l'Amitié;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 6 mars 2014 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu & Associés, architectes;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *C.J. Picard inc.*, de Sainte-Croix, le contrat pour la réfection des salles de toilettes de l'École de l'Amitié, au montant de 92 399,90 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Richard Dion, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-13-14-068

SRM

2.10 École Étienne-Chartier – Réfection des salles de toilettes - Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public #140213-22 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la réfection des salles de toilettes de l'École Étienne-Chartier;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 6 mars 2014 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu & Associés, architectes;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *C.J. Picard inc.*, de Sainte-Croix, le contrat pour la réfection des salles de toilettes de l'École Étienne-Chartier, au montant de 92 715,82 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Richard Dion, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-13-14-069

SRM

2.11 École Saint-Louis-de-France – Réfection des vestiaires des gymnases - Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public #140213-23 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la réfection des vestiaires des gymnases de l'École Saint-Louis-de-France;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 6 mars 2014 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu & Associés, architectes;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Gisèle Beaulieu et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *C.J. Picard inc.*, de Sainte-Croix, le contrat pour la réfection des vestiaires des gymnases de l'École Saint-Louis-de-France, au montant de 141 469,08 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Richard Dion, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-13-14-070
SRM

2.12 Amendement de la résolution numéro CE-13-14-045 – Centre national de conduite d'engins de chantier — Achat de gravier naturel calibre MG-112 — Adjudication de contrat

ATTENDU que la résolution CE-13-14-045 aurait dû avoir comme numéro d'appel d'offres #INV131126-08 au lieu de #INV140110-13.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pascal Léveillé et résolu :

QUE la résolution numéro CE-13-14-045 soit amendée afin d'y remplacer :

ATTENDU l'appel d'offres #INV140110-13 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la fourniture de gravier naturel calibre MG-112 pour le Centre de conduite d'engins de chantier;

Par :

ATTENDU l'appel d'offres #INV131126-08 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la fourniture de gravier naturel calibre MG-112 pour le Centre de conduite d'engins de chantier;

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

3.1 Liste des chèques émis – Information

Du 1^{er} décembre 2013 au 28 février 2014
(Chèques portant les numéros 159616 à 164214)

La liste des chèques émis a été déposée dans l'intranet de la Commission scolaire des Navigateurs avec un accès réservé aux membres du comité exécutif.

Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des commissaires

Quelques membres du comité exécutif demandent des précisions et donnent certaines informations ou suggestions.

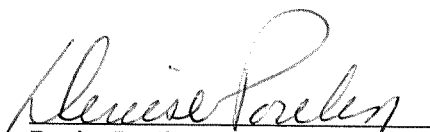
CE-13-14-071

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

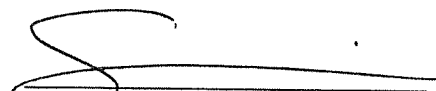
IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger :

D'ADOPTER la levée de la séance à 18 h 02.

ADOPTÉE à l'unanimité



Denise Poulin
Présidente



Guylaine Giguère, avocate
Secrétaire générale